

Extrait du registre  
des délibérations de la commune d'Herry  
séance du 23/04/2021

- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes au titre de l'année 2021 :

Coopérative scolaire (dont cinéma) : 1 500 €

B'Herry scrabble : 350 €

ASCH : 500 €

Amis de la bibliothèque : 100 €

Facilavie : 40 €

ADMR : 40 €

FNACA : 200 €

Herrybambelle : 16 000 €

M. le Maire rencontrera les présidents afin de faire un point sur la vie de ces associations.

- SUBVENTIONS -suite-

M. BERNARD, faisant partie des associations suivantes quitte la salle avant les débats.

Le Conseil Municipal attribue les subventions ci-dessous.

USH Foot : 1 000 €

Société de pêche Le Gardon : 1 000 €

ASS Herry Pétanque : 1 150 €

M. BERNARD revient en séance.

M. le Maire rencontrera les présidents afin de faire un point sur la vie de ces associations.

- SUBVENTIONS -suite-

Le Conseil Municipal attribue les subventions ci-dessous.

CABH : 2 000 € (dont 350 € pour l'arbre de Noël)

M. le Maire rencontrera le président afin de faire un point sur la vie de cette association.

- SUBVENTIONS -suite-

M. HANRION faisant partie de l'association suivante quitte la salle avant les débats.

Le Conseil Municipal attribue la subvention ci-dessous.

Amicale des Sapeurs Pompiers : 1 300 €

M. HANRION revient en séance.

M. le Maire rencontrera le président afin de faire un point sur la vie de cette association.

- SUBVENTIONS -suite-

Mme VERMEULEN faisant partie de l'association suivante quitte la salle avant les débats.

Le Conseil Municipal attribue la subvention ci-dessous.

Les amis d'Herry : 5 500 €

Mme VERMEULEN revient en séance.

M. le Maire rencontrera le président afin de faire un point sur la vie de cette association.

- DEMISSION 4ÈME ADJOINT

M. le Maire informe qu'il n'y a pas obligation, ni nécessité d'élire un quatrième adjoint en remplacement de l'adjoint démissionnaire, celui-ci conservant son siège à la Communauté de Communes et au Pays de Loire Val d'Aubois. Après débat, le conseil municipal décide d'élire un nouvel adjoint.